

## FICHE DE RENSEIGNEMENT 2024-2025

**A imprimer, remplir et remettre à l'enseignant(e) le jour de la rentrée.**

### RENSEIGNEMENTS ELEVE

Nom de l'élève	Prénom	Niveau scolaire
Langues parlées à la maison : 1.	2.	3.
Profession des parents (facultatif)	Parents 1 :	Parents 2 :

### RENSEIGNEMENTS PARENTS – RESPONSABLES LEGAUX

	Nom – Prénom	Téléphone	Relation avec l'enfant
1			
2			

### AUTRES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

	Nom – Prénom	Téléphone	Relation avec l'enfant
1			
2			
3			

**N.B.** : Pour les élèves de CM1 et de CM2, un formulaire d'autorisation de sortie sans adulte est disponible sur le site internet de l'école (onglet « Information de rentrée »)

### AUTRES CONTACTS EN CAS D'URGENCE (si différents des personnes mentionnées ci-dessus)

En cas de problème de santé ou d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Vous êtes tenus de vous libérer dès l'appel téléphonique de l'école.

**Dans le cas où vous n'êtes pas joignable, merci de nous indiquer des interlocuteurs.**

En cas d'urgence, il sera fait appel au 999. Cet organisme décide, en fonction de la gravité du cas, du transport de l'enfant vers un hôpital compétent. La famille est immédiatement avertie. Les parents sont légalement responsables : vous devez prendre contact le plus rapidement possible avec l'hôpital vers lequel votre enfant aura été dirigé. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

	Nom - Prénom	Téléphone	Relation avec l'enfant
1			
2			

## TRAJETS POUR SE RENDRE A L'ÉCOLE

Afin de nous aider à rédiger le School Travel Plan demandé chaque année par le borough de South Kensington & Chelsea, je vous remercie d'indiquer le moyen de transport principalement utilisé par votre enfant. Cocher la ou les case(s).

A pied		En bus		En train/méto	
En trottinette		En voiture		Par covoiturage	
A vélo		En taxi		Autre ( <i>Merci de préciser</i> )	

## AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

<p><b>Coupon d'acceptation des règlements et procédures</b> Ce document est à imprimer et retourner dûment remplis <u>le jour de la rentrée</u> (onglet « Documents »)</p>	<input type="checkbox"/> Imprimé et signé
<p><b>Formulaire d'autorisation de captation d'image, d'enregistrement audio ou video</b> Ce document est à imprimer et retourner dûment remplis <u>le jour de la rentrée</u> (onglet « Documents »)</p>	<input type="checkbox"/> Imprimé et signé
<p><b>Assurance scolaire</b> <b>L'assurance en responsabilité civile</b> n'est pas obligatoire car les enfants sont couverts par l'assurance du Lycée (par contre les parents ne le sont pas). En matière d'<b>assurance personnelle accident</b>, les enfants sont couverts sur le lieu de l'école, pendant les sorties et les voyages scolaires, mais pour les cas très graves seulement (mort, perte de membres, paralysie). Nous vous recommandons celles, complémentaires, proposées par les associations de parents du lycée qui sont adaptées aux besoins scolaires (dents cassées, bris de lunettes etc.).</p>	<input type="checkbox"/> Lu et pris connaissance
<p><b>Communication de l'adresse mail :</b> J'autorise l'école à communiquer mon adresse email aux associations de parents d'élèves du Lycée.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## SANTÉ : Traitement médicamenteux ou aménagements de la demi-pension

Si votre enfant souffre de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'école, **il est de votre responsabilité** de demander la mise en place d'un PAI – **Projet d'Accueil Individualisé** (voir le document « PAI : information des familles »). Sur demande des parents en amont de la rentrée ou dans les tous premiers jours, l'établissement mettra en place un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Une ordonnance avec un certificat médical de moins d'un an établi par un spécialiste sera alors obligatoire et indispensable pour la réalisation du P.A.I. Le traitement éventuel devra être fourni en deux exemplaires.

LES ENSEIGNANTS NE SONT PAS AUTORISÉS SANS CE DOCUMENT À ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS

LES ENFANTS NE POURRONT AVOIR DE PACK LUNCH SANS CE DOCUMENT

## RESTAURANT SCOLAIRE

### Pour les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2

Chaque jour au self, les élèves ont le choix entre trois entrées, trois plats principaux et trois desserts. Les menus sont disponibles sur le site Internet du Lycée et sont affichés au réfectoire. Les allergènes sont spécifiés.

### Pour les élèves de PS-MS-GS-CP

Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un régime spécifique, en dehors des cas d'allergies qui doivent faire l'objet d'un PAI Projet d'Accueil Individualisé (voir l'information des familles sur le PAI sur le site de l'école / onglet « Documents »)

Précisez : .....

## SANTÉ DE VOTRE ENFANT

Vous êtes invités à indiquer ici toute information concernant la santé de votre enfant que vous souhaitez porter à notre connaissance.

Concernant les données de santé contenues dans la présente fiche de renseignement, les parents de l'enfant (ou représentants légaux le cas échéant), déclarent que les renseignements fournis correspondent à la réalité de l'état de santé de leur enfant, et attestent que le médecin traitant a effectué les examens médicaux correspondants. Les parents de l'enfant (ou représentants légaux le cas échéant) donnent leur consentement au traitement de l'intégralité des données contenues dans la présente fiche de renseignement. Les parents de l'enfant (ou représentants légaux le cas échéant) s'engagent à informer immédiatement les autorités du Lycée d'un quelconque changement qui interviendrait dans la santé de leur enfant ou dans leurs données personnelles, et en cas d'urgence autorisent le Lycée français Charles de Gaulle de Londres à faire intervenir les services médicaux compétents.

*En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et du Data Protection Act 2018, nous vous informons que le Lycée Français Charles de Gaulle en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins de gestion administrative et de protection des élèves (prévenir toute situation problématique, enregistrer les contacts pour chaque enfant ; pouvoir apposer, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaires dans la gestion des accidents du quotidien).*

*Vos données seront strictement réservées à l'administration et aux services habilités du Lycée Français Charles de Gaulle et seront conservées un an. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et aux articles 7, 46 et 47 du Data Protection Act 2018, vous pourrez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou de suppression auprès du Lycée Français Charles de Gaulle.*

**Date :**

**Signatures des parents/représentants légaux :**